



## *Ambassade d'Haïti en France*

**AHF/JJPD/jb/428**

L'Ambassade d'Haïti en France présente ses compliments au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères – Direction des Amériques et des Caraïbes – ainsi qu'aux Missions diplomatiques accréditées en France et Organisations Internationales ayant leur siège ou bureau en France, et a l'honneur de leur faire parvenir, ci-joint, une note d'information relatant la position haïtienne, à propos du différend opposant la République d'Haïti et la République Dominicaine sur les travaux de raccordement d'un canal d'irrigation sur la « rivière Massacre », cours d'eau doté d'un statut international, que partagent la République d'Haïti et la République Dominicaine.

L'Ambassade d'Haïti en France prie le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères – Direction des Amériques et des Caraïbes – et les Missions diplomatiques accréditées en France et Organisations Internationales ayant leur siège ou bureau en France, de bien vouloir noter que la position haïtienne sur la question de la « rivière Massacre » est adossée aux principes fondamentaux du droit international en matière de souveraineté des États, ainsi qu'au Traité de Paix, d'Amitié Perpétuelle et d'Arbitrage signé le 20 février 1929 entre la République d'Haïti et la République Dominicaine.

Dans cet esprit, l'Ambassade d'Haïti en France souhaite rappeler à l'attention de tous les partenaires et amis d'Haïti, le message délivré à ce sujet par le Premier Ministre haïtien, Dr. Ariel Henry, à la tribune de l'ONU lors de la 78<sup>e</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale :

*« Je voudrais souligner à la haute attention de la communauté internationale une situation qui s'est développée, ces dernières semaines à la frontière haïtiano-dominicaine, créant un malaise inutile entre les deux (2) Républiques qui se partagent l'île. Je souhaite préciser que la République d'Haïti n'est en guerre avec personne. Les Haïtiens sont un peuple généreux et solidaire qui croient au dialogue et à la possibilité de partager équitablement des ressources communes, sans heurts et dans le respect mutuel.*

*.../...*

*Je suis venu vous dire que nous n'avons pas de jugements ni d'intentions qui peuvent préjudicier ceux qui sont nos voisins, avec qui nous partageons l'île d'Haïti, avec qui nous sommes appelés à vivre, à progresser. L'histoire nous rappelle chaque jour que la violence entre pays frères ne peut entraîner que des regrets et nous laisser des amertumes qui se transmettent de génération en génération.*

*Je suis venu vous transmettre le message du peuple haïtien dans son ensemble : la rivière Massacre, une trop grande scène de frictions historiques et actuelles entre la République d'Haïti et la République Dominicaine, nous invite à faire de notre mieux pour ne pas réveiller les vieux démons, ressusciter d'anciennes blessures ni en causer d'autres. Haïti réaffirme son droit souverain de peuple libre d'utiliser les ressources hydriques binationales, comme le fait la République Dominicaine et revendique une répartition équitable des eaux de cette rivière.*

*Le peuple haïtien choisit la voie du dialogue et de la négociation pour régler pacifiquement le différend, dans le respect des instruments juridiques internationaux déjà signés de bonne foi entre les deux Etats, en 1929 et 2021. »*

L'Ambassade d'Haïti en France saisit l'occasion pour renouveler au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères – Direction des Amériques et des Caraïbes – ainsi qu'aux Missions diplomatiques accréditées en France et Organisations Internationales ayant leur siège ou bureau en France, les assurances de sa haute considération.



Paris, le 27 septembre 2023

**MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGERES  
– DIRECTION DES AMERIQUES ET DES CARAÏBES –  
MISSIONS DIPLOMATIQUES ACCREDITEES EN FRANCE ET  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES AYANT LEUR SIEGE  
OU BUREAU EN FRANCE**